EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

PROLONGEMENT DE LA LIGNE DU TRAMWAY - DEPLACEMENT DU CENTRE COMMERCIAL DES VERGNES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat Mixte des Transports en commun a décidé, en accord avec la Ville, de prolonger la ligne A du tramway jusqu'au quartier des Vergnes. L'ensemble des études réalisées tant par le SMTC que par les services de la Ville dans le cadre du projet de rénovation urbaine de ce quartier, montre que la station de tramway ne peut qu'être située place des Droits de l'Homme, lieu de centralité du quartier et en conséquence le seul tracé techniquement possible de la ligne impose le déplacement du centre commercial.

Un travail de réflexion a été engagé avec EPARECA (Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux) qui peut prendre en charge le déplacement de ce centre commercial. A cette réflexion ont été associés des associations du quartier et des commerçants.

L'EPARECA est d'accord pour aider la Ville dans cette démarche de reconstruction du centre.

Le SMTC fait son affaire de la déclaration d'utilité publique indispensable à la réalisation du prolongement de la ligne.

L'EPARECA est chargé par la Ville d'une mission juridique et foncière qu'il cofinancera à hauteur de 1/3 du montant total estimé à 20 000 € et qui sera rendue d'ici la fin mars 2008.

La Ville de son côté apportera le foncier nécessaire à la construction du nouveau centre après avoir procédé si nécessaire à son déclassement à proximité de la place des Droits de l'Homme.

La Ville sollicitera la Caisse des Dépôts et Consignations pour cofinancer l'étude.

Afin de permettre la construction de la ligne A du tramway jusqu'aux Vergnes et donc de déplacer le centre commercial, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer avec l'EPARECA une convention sur ces bases,
- à solliciter la Caisse des Dépôts et Consignations pour une participation financière au coût de la mission juridique et foncière en partenariat avec l'EPARECA,
- à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en oeuvre de ces projets.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 décembre 2007

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT